

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT-E

Les assistant-es du personnel sont chargé-e-s de la gestion opérationnelle des salariés. Ils ou elles sont l'interface entre la direction des RH, l'encadrement intermédiaire et les salariés. Cette licence professionnelle forme des techniciens spécialisés dans la gestion administrative des ressources humaines (administration du personnel, formation, recrutement, outils de pilotage, paie, mobilités, projets RH...).

DIPLOME VISE

Type de diplôme : Licence Professionnelle
Niveau de diplôme : 6
Fiche RNCP n° : 40110 – <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40110/>

PUBLIC VISE – PREREQUIS – ADMISSIBILITE – ADMISSION

Public : Salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études.
Prérequis : Bac + 2 ou 120 ECTS (L2 Droit, Sciences Économiques, Gestion, Sciences Sociales, Psychologie, AES... ; DUT et BTS tertiaires...)
Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle.
Admissibilité : Étude du dossier de candidature
Admission : Entretien avec un jury
VAP 85 : En l'absence du diplôme requis, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels.
Dossier à télécharger sous ce lien, rubrique « La VAP 85 à l'IUT de Paris, quelle procédure ? » : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>
à compléter et à transmettre accompagné des pièces justificatives via l'application de candidature en ligne E-candidat.

OBJECTIFS

➤ Apporter aux stagiaires des compétences de gestion administrative des salariés, ainsi que des compétences techniques, juridiques, de communication et informatiques en lien avec la GRH.

COMPETENCES VISEES

- Assurer toute la gestion du dossier individuel des salariés
- Assurer le contact avec les administrations et les organismes sociaux
- Faire remonter les demandes individuelles des salariés et préparer l'ensemble des éléments concernant leur parcours professionnel
- Établir le bilan social et les tableaux de bord RH, nécessaires à la prise de décision par la DRH
- Mettre en place et suivre un processus de recrutement et l'ingénierie de formation
- Répondre aux principales questions d'ordre social et juridique des managers et des salariés

CONTENU DE LA FORMATION

Plaquette et calendrier de la formation :
<https://iutparis-seine.u-paris.fr/gestion-et-audit/licence-professionnelle-metiers-de-la-grh-assistant-e/>

Programme :

U.E. 1 : APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE

- Modèle économique de l'entreprise
- Sociologie du travail et des organisations
- Analyse du marché du travail et politique de l'emploi

U.E. 2 : DROIT DES RELATIONS SOCIALES

- Droit social et droit du travail
- Représentation du personnel

U.E. 3 : GESTION OPERATIONNELLE DU PERSONNEL

- Paie et Protection sociale
- Suivi dossier du personnel

U.E. 4 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Approche globale de la fonction RH
- Gestion des recrutements
- Gestion de la formation
- Analyse des conditions de travail
- Pilotage social

U.E. 5 : COMMUNICATION

- Communication
- Anglais appliqué aux RH
- Informatique et statistiques

U.E. 6 : APPRENTISSAGE – STAGE EN ENTREPRISE

U.E. 7 : PROJET – MEMOIRE TUTEOR

ÉQUIPE, METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Responsable du cycle : Séverine LEMIERE, Maître de Conférences

Équipe pédagogique : enseignants chercheurs, enseignants, et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

Méthodes : cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du stagiaire et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

L'assiduité que ce soit en cours ou en stage, est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues, supports de cours.

Les stagiaires bénéficient d'un environnement numérique de travail leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

ÉVALUATION DE LA FORMATION, MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (*)

Les MCC sont votées annuellement par le Conseil d'Administration de l'IUT de Paris – Rives de Seine et par les instances de l'Université. Elles sont remises au stagiaire dès l'entrée en formation. Seules les MCC votées au titre de l'année universitaire pour laquelle le stagiaire FC est inscrit en formation font foi.

Organisation du contrôle des connaissances et dispositions particulières :

La scolarité en licence professionnelle se déroule suivant les modalités du contrôle continu et de la session unique. Les notes du contrôle continu sont prises en compte sans autre pondération que les coefficients affectés aux UE et aux ECUÉ définis à l'article 2. [...] L'assiduité est obligatoire [...].

Validation des études :

[...] La licence professionnelle est délivrée par le Président de l'université sur proposition du jury d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues au cours de l'année. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont à la fois obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies à l'article.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Après la licence professionnelle, le stagiaire peut accéder à des postes d'assistants, techniciens et de chargés RH :

- généralistes
- spécialistes (paie, recrutement, formation, administration du personnel)

VALIDATION DES ACQUIS

Validation des Acquis de l'Expérience : cela permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Une année d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/la-vaef/>

Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) : cela permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Session de candidature : 10/02/2025 au 06/06/2025
Candidature en ligne : <https://ecandidat.app.u-paris.fr/sh1/>

ORGANISATION DE LA FORMATION

Déroulement de la formation : à temps plein et en discontinu
Dates de la formation : 15/09/2025 au 03/07/2026
La soutenance aura lieu la 1^{ère} semaine de septembre 2026, soit ½ journée à prendre sur congé ou RTT.
Enseignement théorique : 15 semaines soit 520 heures
Stage obligatoire : 14 semaines soit 455 heures (35 h hebdomadaires)
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 00 (sous réserve de modification)
Nombre de stagiaires par groupe : en moyenne 25 personnes (groupe mixte formation apprentissage et formation continue).

TARIFS ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Coût du cycle d'enseignement théorique : 6 240,00 € nets
(Tarif sous réserve d'approbation par les instances de l'Université - établissement public non assujéti à la TVA).
Droits d'inscription universitaire : obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESR.

Les dispositifs de financement de la formation continue sont nombreux et dépendent de la situation des candidats (salarié, fonctionnaire, demandeur d'emploi, etc.). Nos services peuvent vous aider dans votre recherche de financement.

Quel que soit le mode de financement de votre formation, celui-ci devra être validé par un contrat ou une convention de formation professionnelle, une prise en charge par un organisme financeur ou un engagement de France Travail et ce, avant votre entrée en formation.

Salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée tout ou partie dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO, Transitions Pro...

Demandeurs d'emploi : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF). Les démarches doivent être effectuées auprès du conseiller France Travail.

Une demande de prise en charge peut également être faite auprès de la Région au titre de l'Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi (AIRE).

CPF : le compte personnel de formation permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle pour financer des formations inscrites au RNCP. Il est accessible simplement depuis le site ou l'application mobile [Mon Compte Formation](#).

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF, merci de nous consulter pour confirmer la faisabilité de votre demande.

[Faire une demande de devis en ligne](#)

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

DEPARTEMENT GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS
(GEA)
01 76 53 49 17
secretariat-gea.iutparis-seine@u-paris.fr

MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE
(SFCA)
01 76 53 49 75
bernadette.amiaud@u-paris.fr

LIEU DE LA FORMATION	ACCES A L'IUT	STATIONS
IUT de Paris – Rives de Seine (site Mirabeau) 143, avenue de Versailles - 75016 PARIS 01 76 53 47 00 https://iutparis-seine.u-paris.fr/	Métro : lignes n° 9 – 10 Bus : lignes n° 22 – 62 – 72 – PC 1 RER : C Invalides/Versailles Tramway : ligne 3a	Église d'Auteuil, Mirabeau, Exelmans, Chardon-Lagache Victorien Sardou, Wilhem, Versailles-Exelmans Pont du Garigliano Pont du Garigliano



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences